

Télésanté : références et réflexions méthodologiques pour la mise en œuvre des pratiques à distance en SSTI

Première approche du document

- **Méthodologie**
- **Contexte et objectifs**
- **La « pratique à distance » pour quels bénéfices ?**
- **Quel périmètre de l'offre pour ces premières réflexions partagées ?**
- **L'approche retenue pour une approche globale et adaptable**
- **Premières conclusions et portée des travaux**

Méthodologie et livrable

- **Travaux menés avec l'appui du cabinet PMP pour**
 - a. Confirmer à partir des définitions des différents actes à distance et de l'offre de service le périmètre de la mission
 - b. Appliquer à l'offre de services concernée (offre salariés et offre entreprises) la grille de lecture sur la faisabilité « à distance »
 - c. Elaborer une méthodologie commune pour construire un plan d'action au niveau de chaque SSTI / aider les CMT à élaborer la doctrine du Service à court terme
 - d. Identifier un socle de prérequis organisationnels, opérationnels, technologiques, et juridiques pour un développement à plus long terme des pratiques à distance
 - e. Identifier un certain nombre de bénéfices pouvant découler du recours aux pratiques à distance vs des freins
- **Et dégager un ensemble de réflexions et de pistes méthodologiques afin que la question des pratiques à distance soit abordée avec cohérence dans les Services.**

Contexte et objectifs de la mission

- **Avant la crise Covid-19, les SSTI ont mené au sein de Présanse un important chantier de formalisation de leur offre de services.**
 - ✓ Nécessité de penser la télésanté en termes d'offre de services pour les bénéficiaires.
- **Le Virage numérique en santé est fortement encouragé par les pouvoirs publics :**
 - ✓ La stratégie nationale de santé 2018-2022
 - ✓ « Ma Santé 2022 » propose notamment, parmi ses priorités, un programme ambitieux pour accélérer le virage du numérique en santé.
- **Les partenaires sociaux dans l'ANI de décembre 2020 affichent une maturité et une demande croissante pour la pratique à distance**
- **La Proposition de loi en cours d'examen laisse envisager un cadre législatif et réglementaire renouvelé.**

Le recours aux pratiques à distance par les SSTI constitue d'ores et déjà une réalité

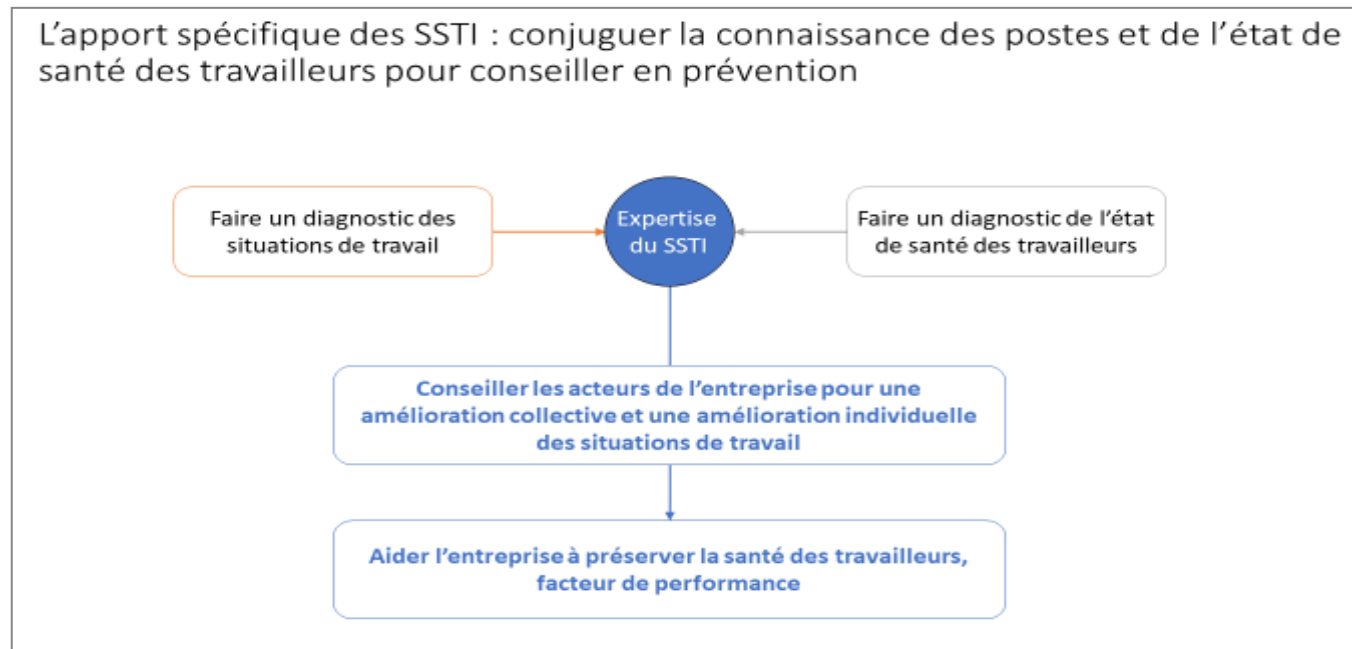
	Cumul Juillet - Décembre 2020				janv-21	févr-21	mars-21 (p)
Représentativité SSTI					68%	70%	69%
Représentativité salariés suivis					78%	80%	79%
	Total	à distance	% à distance		% à distance	% à distance	% à distance
Nombre d'actions en milieu de travail	522 193	278 473	53%		42%	43%	41%
Dont liées au Covid-19	186 103	139 823	75%		66%	72%	69%
Dont élaboration / actualisation de fiches d'entreprise	61 749	12 807	21%		19%	19%	18%
Dont études de postes	68 448	17 066	25%		24%	24%	21%
Dont informations collectives délivrées aux entreprises	118 772	84 956	72%		60%	62%	54%
Dont participations au CSE	22 374	8 766	39%		40%	36%	34%
Nombre de visites d'embauche (VIP initiale, suivi adapté)	1 427 557	200 540	14%		17%	17%	18%
Dont réalisées par les médecins en santé au travail	700 988	74 947	11%		29%	12%	13%
Dont réalisées par les infirmiers en santé au travail	726 569	125 592	17%		21%	22%	22%
Nombre de visites périodiques	787 470	94 043	12%		13%	13%	15%
Dont réalisées par les médecins en santé au travail	408 697	41 302	10%		14%	11%	14%
Dont réalisées par les infirmiers en santé au travail	378 773	52 741	14%		15%	16%	17%
Nombre de visites de reprise	505 150	63 086	12%		12%	12%	13%
Nombre de visites occasionnelles (à la demande, pré-rep)	587 464	90 749	15%		14%	13%	15%
Nombre d'avis d'inaptitude rendus	57 184	4 344	8%		7%	6%	7%

Bénéfices attendus –du côté des bénéficiaires

- Un accès facilité aux services des SSTI pour tous les adhérents mais surtout pour les plus éloignés géographiquement (gain de temps / d'accessibilité) ;
- Avec les téléservices, la capacité, pour les équipes du SSTI, à toucher de nombreuses entreprises concernées par la même problématique en même temps (efficacité, cf. webinaires) ;
- Une plus grande réactivité face aux demandes de visites qui seraient différées sans l'option de la pratique à distance;
- Un accès facilité aux services moins fréquents et plus complexes à apporter en raison de l'éloignement des centres d'expertises, comme la téléexpertise ;
- Un accès facilité au médecin traitant et/ou spécialiste en cas de pathologie grave du salarié, par la téléexpertise ;

Les pratiques à distance, un mode organisationnel pertinent pour les SSTI

- Le contexte de tension croissante sur les ressources médicales oblige à repenser l'allocation des ressources et les modes d'organisation.
- Les Services de Santé au Travail peuvent faire valoir des **atouts uniques** parmi les acteurs de la prévention



Des bénéfices pour les SSTI, à moduler en fonction de leurs caractéristiques

- Un gain de temps notamment pour les médecins grâce aux déplacements évités ou réduits, et une moindre exposition induite au risque routier ;
- La garantie du maintien des activités dans toutes les circonstances, notamment en cas de pandémie ;
- L'inscription des SSTI dans la dynamique actuelle de transformation du secteur de la santé (virage numérique) attendue par les parties prenantes et portée par l'Etat

Périmètre et vocabulaire

La télésanté selon la loi Buzyn

Télésanté : chapitre du code de la santé, pas de définition ou traduction juridique. Se compose de deux éléments :

Télémédecine : terme historique, défini légalement. Pratique à distance, en utilisant les NTIC, par les médecins pouvant impliquer des auxiliaires médicaux. 5 actes (définis par arrêtés) :

- Téléconsultation
- Téléexpertise
- Télésurveillance
- Téléassistance
- Régulation médicale

Télésoins : défini légalement. Pratique de soins à distance par les auxiliaires médicaux en utilisant les NTIC

Développement des pratiques à distance au sein des SSTI

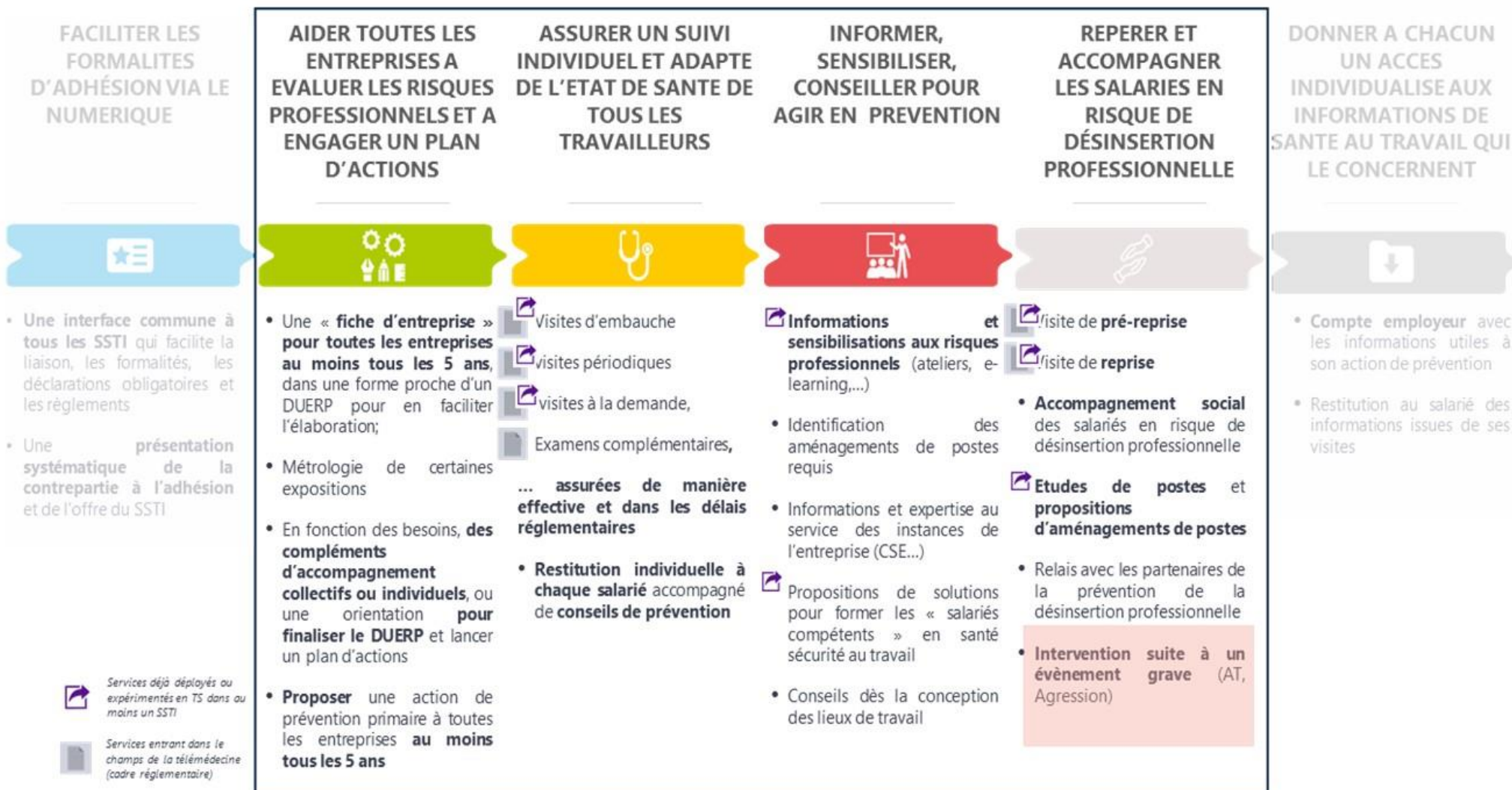
Télémédecine

- **Téléconsultation**, qui a pour objet de permettre à un professionnel de santé de donner une consultation à distance à un salarié. Un professionnel de santé peut être présent auprès du salarié et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation. Les psychologues – comme spécifié par les textes- peuvent également être présents auprès du salarié. *Exemple* : une visite périodique peut être réalisée en téléconsultation par un infirmier, le salarié se trouvant sur un site distant, assisté d'un IDEST ou d'un AST pour la prise de constantes au moyen de dispositifs médicaux connectés.
- **Téléexpertise**, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un salarié. *Exemple* : pendant une visite de pré reprise d'un salarié qui a été absent en raison d'une pathologie cardio-vasculaire, le médecin du travail peut solliciter le cardiologue du salarié pour avis et une meilleure coordination du parcours de soins.
- **Télésurveillance**, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi d'un salarié et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce salarié. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le salarié lui-même ou par un professionnel de santé. *Exemple* : suite à une visite de reprise d'un salarié après une maladie de longue durée, organiser régulièrement en télésurveillance des points de contrôle par des IDEST, avec ou non prises de constantes par des dispositifs médicaux connectés.
- **Téléassistance** : qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte.

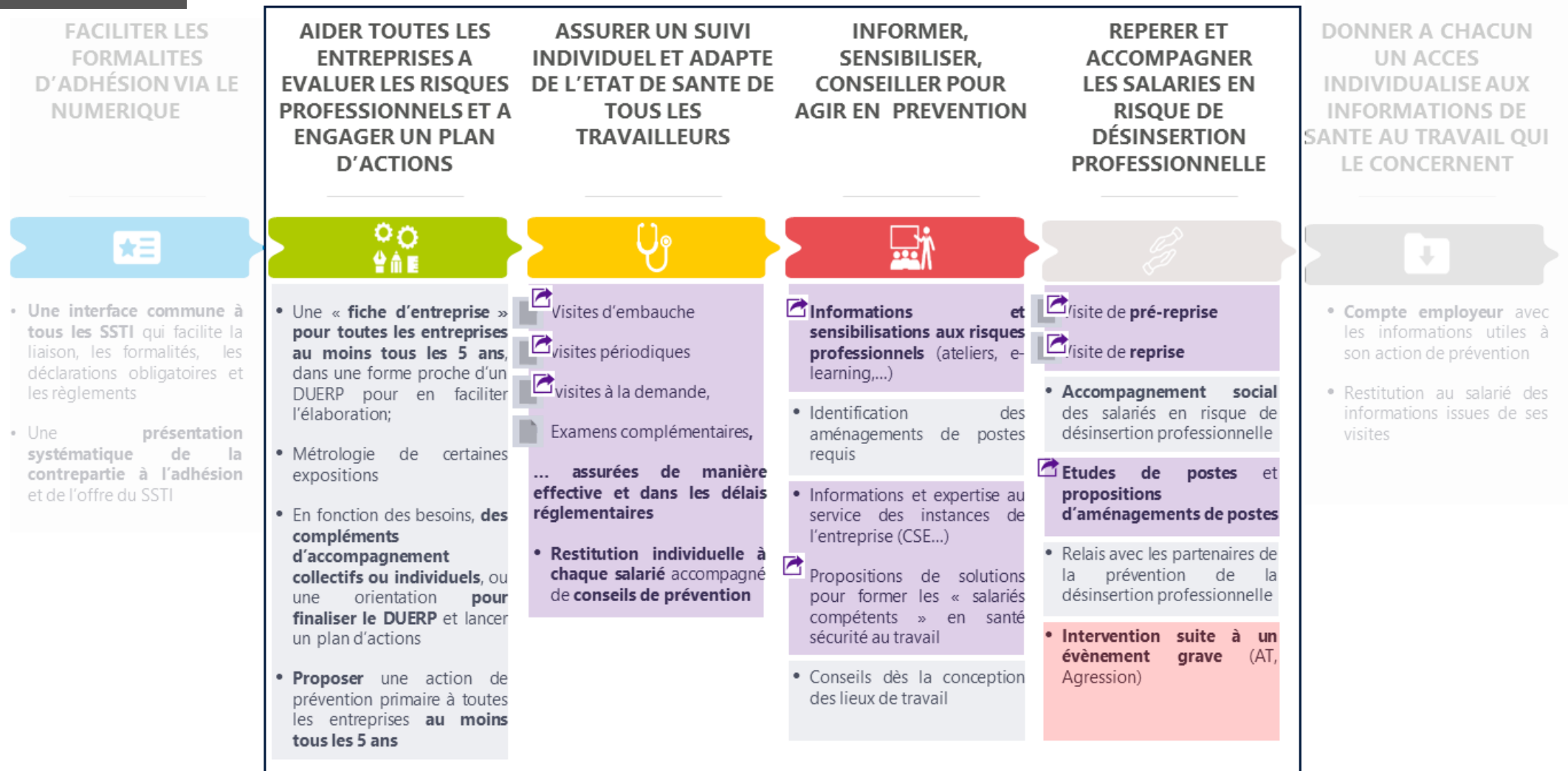
Téléservices

Les autres pratiques à distances pour les SSTI qui ne correspondent pas à l'un des quatre actes de télémédecine. Il peut s'agir de services individuels (par exemple l'entretien d'un salarié avec une assistante sociale) ou collectifs (par exemple l'organisation d'un webinaire à l'attention de salariés de plusieurs entreprises d'une même branche pour une sensibilisation à un enjeu de prévention de santé au travail. A noter que les SSTI disposent d'une forte capacité – en raison de leur proximité avec les entreprises et du profil multi expertises de leurs équipes - à proposer à leurs adhérents des services à distance d'évaluation des risques professionnels et de détection précoce du risque de désinsertion professionnelle.

Périmètre des pratiques à distance pour les SSTI



Périmètre des pratiques à distance pour les SSTI



Plus value à la PaD, court terme

Possibles bénéfices, moyen terme

Services déjà déployés ou expérimentés en TS dans au moins un SSTI

Services entrant dans le champs de la télémedecine (cadre réglementaire)

Premières conclusions

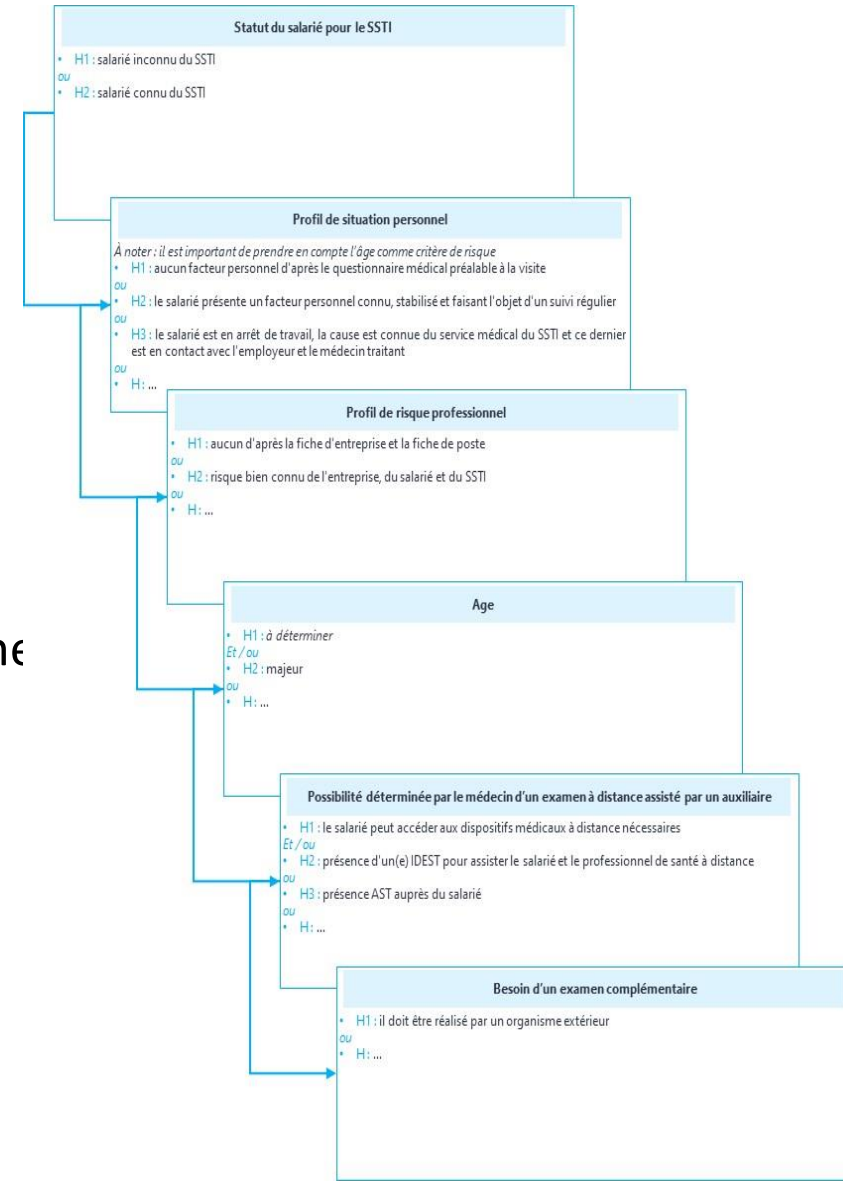
- La quasi-totalité des services proposés par les SSTI, pour les adhérents comme pour les salariés, sont déployables (pour tout ou partie) en pratique à distance
- La quasi-totalité des services aux salariés sont déployables à distance à court terme.
- Pour les services employeurs, certains sont accessibles en pratiques à distance à court terme mais une partie importante demeure à déployer sur le moyen terme
- **Mais la faisabilité technologique ne constitue pas le seul critère de choix ou de déploiement de la télémédecine.**

L'approche retenue : principes stratégiques

- Proposer une approche globale pour les SSTI – SPSTI, adaptable à chaque réalité
- Présenter un cadre organisationnel et éthique commun
- Considérer les pratiques à distances comme un nouveau canal d'accès à l'offre complémentaire à la pratique en présentiel et contribuant à la cohérence des pratiques
- **Identifier les étapes et les questions a minima à traiter pour guider la réflexion des Services / CMT**
- **Outiller les CMT pour construire les arbres décisionnels propres à leur Service qui permettront un cadre commun pour le déploiement des pratiques à distances**

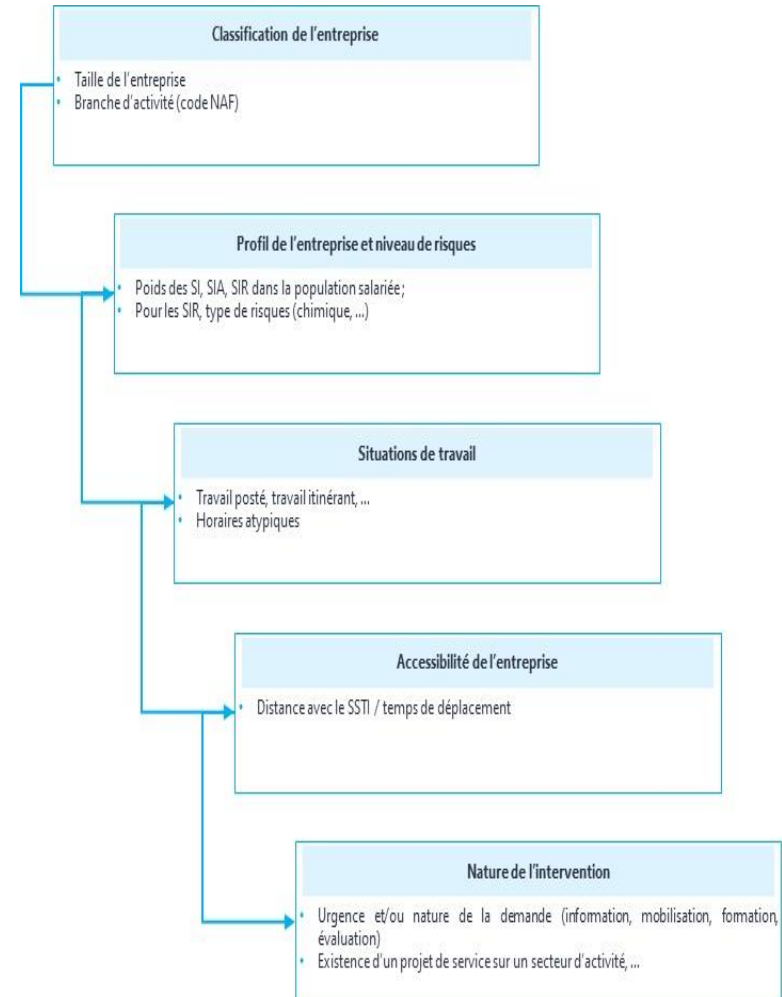
Les critères côté salariés

- Statut du salarié pour le SSTI (connu, non connu)
- Profil de situation personnel
- Profil de risque professionnel
- Age
- Possibilité déterminée par le médecin d'un examen à distance assisté par un auxiliaire
- Besoin d'un examen complémentaire



Les critères côté employeur

- Classification de l'entreprise (taille et branche)
- Profil de l'entreprise et niveau de risques
- Situations de travail
- Accessibilité de l'entreprise
- Nature de l'intervention



L'approche retenue pour préparer à court terme le déploiement des pratiques à distance dans chacun des SSTI

- Si la crise sanitaire a fortement contribué à l'accélération du recours à des pratiques à distance, les réflexions et propositions de ce cadre commun de pratiques ont été établies pour une application hors crise sanitaire.
- Après avoir pris connaissance du présent cadre global mis à disposition, ainsi que des services priorités à court terme, il reviendra à chaque SSTI de construire son propre déploiement des pratiques à distance.
- Et d'assurer la communication sur celle-ci :
 - Communication à l'AG des adhérents
 - Traduction dans le projet de Service et/ou dans le règlement intérieur de l'association.
 - ...

L'approche retenue : une réflexion sur les prérequis

- **La prise de connaissance des références en matière de télésanté (SFMT, HAS, ANS...) dans une recherche de cohérence d'approche coordonnée au sein de Présanse**
- **Des prérequis qui concernent les conditions de déploiement côté SSTI**
 - ✓ Prérequis organisationnels (dont formation)
 - ✓ Prérequis opérationnels
 - ✓ Prérequis technologiques
 - ✓ Prérequis juridiques et réglementaires
 - ✓ Prérequis de communication et de préparation des entreprises
 - ✓ Modalités opérationnelles de réalisation d'un acte de télésanté
- **D'autres prérequis concernent les conditions de déploiement côté employeurs et salariés**
 - ✓ Assurer la confidentialité des échanges par la présence d'un local adapté
 - ✓ Outils et règles adaptés,...



Conclusion sur l'approche retenue

- Plutôt qu'une doctrine, une méthode et une grille de questionnement partagées
- Des prérequis à prendre en compte pour un cadre organisationnel et éthique commun
- Des perspectives d'évaluation pour une amélioration continue

Premières conclusions

- Les défis auxquels se heurte le déploiement des pratiques à distance restent notamment liés aux contraintes internes qui s'appliquent à l'organisation et aux modalités de fonctionnement des Services
- Néanmoins, la pratique à distance d'actes habituellement réalisés en présentiel par les SSTI est aujourd'hui attendue des différents acteurs impliqués en santé au travail.
- Ces références et réflexions mises à disposition des Services et de leurs instances restent à confronter aux spécificités locales, tout en tendant le plus possible vers une évolution cohérente et qualitative des pratiques.
- Ces travaux permettront de nourrir le débat des partenaires sociaux et de suggérer des pistes dans la rédaction des décrets

